

Excusés: Mes DENIS, RIPOCHE, ROUGIER, ROCHER, BRIERE, Ms MOUSSEAU, GAUTIER, GUEGNARD, CHOUTEAU, BILLY, SECHET, BARRE, DUGUE, CAMUS.

Etaient présents: Mes TAUBIN, MARTIN, CHENE, HORREAU, Ms SILVESTRE, AULAS, BODINEAU, RENO, MILLET, DUVEAU, COCHARD, PERDRIEU, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, CLEMOT, PIVERT, BONNIN, DOLBOIS, VACHER, THAREAU, POURCHER, PIRON, LE BARS, VAILLANT.

Sous la présidence de Michel PIRON

Mise en réseau des agents

Monsieur DOUGE présente le diaporama réalisé par Joseph VAN DENBROUCKE pour la réunion du 8 décembre dernier regroupant le groupe de travail d'élus ainsi que les représentants des groupes de travail d'agents. Il rappelle que cette réunion avait pour objectif de faire la synthèse des projets de chacun des groupes pour trouver un consensus et envisager des axes stratégiques communs. Il ajoute que ce diaporama sera également présenté aux agents lors de la réunion de restitution du 5 janvier. Une cartographie des personnels, issue de la banque de données réalisée par Monsieur AUBELLE, sera ajoutée au diaporama. Les 5 axes stratégiques suivants seront également détaillés :

- Structurer les micro-mutualisations
- Faciliter l'accès du service au public
- Anticiper la réforme des collectivités territoriales et les transferts de l'Etat
- La communication : développer la culture du territoire et mobiliser les élus
- Une politique de ressources humaines

Monsieur DOUGE a noté une certaine crainte des secrétaires de mairie quant au tempo de ce projet.

Monsieur AULAS demande quelles sont les conclusions des différents ateliers sur le sujet organisés lors du Congrès des Maires. Monsieur PIRON indique qu'il est difficile de tenir compte des spécificités des collectivités tant elles sont nombreuses lors de ce genre d'ateliers. Il constate toutefois au niveau de l'ADCF¹ que de nombreuses communautés de communes se sont lancées dans des projets de mise en réseau depuis 2 ou 3 ans. Il est évident que des compétences nouvelles sont nécessaires dans les collectivités. Pour autant, il n'est pas possible de créer des nouveaux postes compte tenu du contexte financier des collectivités. Il y a donc une meilleure articulation à trouver.

Monsieur PIRON n'est pas étonné de l'axe sur les micro-intercommunalités. Il indique que la configuration du territoire intercommunal ainsi que les fonctionnements comme la voirie 3 communes expliquent ce choix. Il insiste sur l'absence de modèle pré-établi en matière de mise en réseau des agents.

Monsieur DOUGE pointe la nécessité de changement de culture des élus et des agents dans le cadre de ce projet.

Monsieur AULAS rappelle que la formation des agents ne devra pas être oubliée au sein du projet.

Monsieur PIRON signale que les besoins en expertise peuvent être résolus soit en interne soit en externe selon les thématiques qui parfois ont une échelle qui dépasse le territoire intercommunal.

Monsieur DOUGE indique que de nombreux chantiers sont à lancer dès 2011 : la cartographie des micro-intercommunalités, la création d'un serveur unique. Pour ce qui est des missions qui pourraient être mutualisables, des appels à candidatures seront lancés. Les mobilités internes nécessiteront une réorganisation à imaginer. La spécialisation d'agents dans certains domaines permettra certainement un gain de temps. Il rappelle que le budget reste contraint. Monsieur BONNIN demande si ce projet n'a pas un but financier. Monsieur PIRON précise que ce projet vise à faire mieux et à chercher la bonne échelle, être plus efficace avec une masse salariale constante. Il indique qu'une mise en réseau ne doit pas avoir pour conséquence de déresponsabiliser les communes. L'exemple de la compétence voirie est un bon exemple de mise en réseau sans perte de responsabilité.

Monsieur AULAS signale qu'à poste égal, il y a certainement des différences de salaires. Monsieur DOUGE précise qu'il est sain que ces questions soient posées. Il précise qu'à compétences égales, le salaire doit être

¹ Assemblée des Communautés de France

égal. Monsieur BODINEAU insiste sur les blocages législatifs en matière de statut de la fonction publique qui peuvent bloquer des harmonisations de salaires. Monsieur PIRON signale que des dispositifs existent pour valoriser les compétences : la validation des acquis de l'expérience (VAE), la Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle (REP).

Monsieur BONNIN indique qu'il faudra être vigilant pour ne pas créer des doublons de postes. Monsieur PIRON confirme que c'est exactement ce qu'il faut éviter.

Monsieur VACHER indique que des missions fonctionnent particulièrement bien au sein des communes et que le projet de mise en réseau ne doit pas avoir pour conséquence une dégradation globale du service. Monsieur DOUGE souligne que la peur du changement est naturelle et qu'il faut probablement s'appuyer sur ce qui fonctionne bien dans les communes. Monsieur NORMANDIN indique que la mise en réseau n'est encore qu'en phase de construction.

Monsieur AULAS s'interroge sur un éventuel agrandissement des locaux de la Communauté de Communes. Monsieur PIRON indique que la logique de la communauté de communes n'est pas forcément à la centralisation et que des fonctions pourraient être décentralisées dans des communes.

Monsieur DOUGE indique qu'à l'issue de la réunion du 5 janvier et de l'Assemblée Générale du 28 janvier, le conseil communautaire de février pourra approuver les axes stratégiques proposés.

Monsieur LE BARS insiste sur la nécessité de faire partager le projet de mise en réseau aux agents et aux élus. Monsieur DOUGE confirme qu'il lui a été proposé d'organiser des rencontres d'élus au niveau des micro-intercommunalités.

Etude sur l'offre de soins

Monsieur PIRON rappelle que lors du dernier conseil communautaire, il a évoqué en questions diverses le besoin de travailler sur l'offre de soins sur le territoire intercommunal. Cette étude aurait pour objectif de mettre sur pied un réseau qui renforce chacun et pérennise l'offre de soins sur le territoire. L'expérience de la Communauté de Communes du Vihierois en la matière est particulièrement riche. Leur étude leur a permis de réunir, les médecins et paramédicaux au sein d'un même projet. Il ajoute qu'il a déjà rencontré les médecins du territoire et qu'il lui reste à rencontrer le médecin de Mozé sur Louet. Il indique qu'il fera part de ce projet à Brissac-Quincé.

Monsieur PIRON précise qu'il a contacté le consultant qui a travaillé sur le Vihierois pour qu'il propose une offre pour la Communauté de Communes. L'ARS² a exprimé un très bon retour sur son travail. Une subvention de l'ARS serait possible pour cette étude.

Modification des statuts

Monsieur PIRON propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur PIRON indique que la CAF sollicite la Communauté de Communes pour le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013. Les éléments du contrat ont été transmis seulement quelques jours avant la réunion de conseil mais ils correspondent aux chiffres attendus.

Voirie : choix du bureau d'études ATESAT³

Monsieur DOLBOIS indique qu'une consultation a été lancée au mois de novembre auprès de 6 bureaux d'études et que la Commission voirie s'est réunie le 15 décembre pour analyser les offres.

<i>Candidat</i>	<i>Total HT</i>
CHAUVEAU ROUSSEL (Chemillé)	19 000 €

² Agence Régionale de Santé

³ Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire

ONILLON DURET (Doué la Fontaine)	7 000 €
ANJOU MAINE COORDINATION (Angers)	7 160 €
CABINET BRANCHEREAU (Angers)	15 000 €
LEGRAS INGENIERIE (La Possonnière)	6 000 €

Il précise que la commission voirie propose de retenir l'entreprise ANJOU MAINE COORDINATION au regard de son expérience en matière de réalisation de programmes voirie. Pour mémoire, l'ATESAT 2010 avait un coût de 7 271 €.

Salle du Layon : participation de la commune de Thouarcé et avenant au lot parquet

Monsieur PIRON indique que la Commune de Thouarcé participe à hauteur de 150 000 € pour la salle du Layon. Concernant les modalités de paiement, la commune de Thouarcé souhaite payer en deux fois : une fois en décembre et une fois à la fin des travaux.

Monsieur BODINEAU signale que suite à la rencontre avec les futurs utilisateurs de la salle du Layon, il est apparu qu'il était nécessaire de réaliser des tracés de terrains de badminton bien que jusqu'ici la commission sport y soit défavorable. En effet, les scolaires pratiquent ce sport quelle que soit leur classe. Il précise qu'un avenant avec l'entreprise ENVIROSPORTS doit être approuvé à hauteur de 1 461 € HT pour l'ajout de ces tracés soit +1.38% par rapport au lot initial.

Décision modificative

Monsieur PIRON indique que des crédits sont nécessaires pour abonder la ligne subventions aux associations car la subvention à l'Association des Amis du Château a été plus importante que l'inscription budgétaire :

Inscription 2010	10 000 €	
Réalisé 2010	25 082 €	
Différence	15 082 €	
	Dépenses de fonctionnement	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DF 65748 - Subvention associations		+ 15 802 €
DF 022 - Dépenses imprévues	- 15 802 €	

Pour les dépenses de personnel, une décision modificative doit également être prise notamment suite à la reconduction du CAE d'Elisabeth LAMMINI et au recrutement de Caroline PLARD.

	Dépenses de fonctionnement	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DF 6411 - Personnel titulaire	- 3 000 €	
DF 022 - Dépenses imprévues	- 5 400 €	
DF 6413 - Personnel non titulaire		+ 8 400 €

Musée de la Vigne et du Vin : achat de tables et de chaises

Monsieur PIRON rappelle que lors de la prévision budgétaire, 8000 € TTC avaient été prévus pour l'achat de tables et chaises dans l'ancienne salle de l'Imaginaire du Musée. L'association soumet donc un devis à hauteur de 8 078 € TTC de l'entreprise 4 Pieds pour 14 tables et 120 chaises.

Tourisme : aménagement d'entrée de bourg à Champ sur Layon et projet d'identification commune des entrées de bourgs

Aménagement d'entrée de bourg à Champ sur Layon

Monsieur SILVESTRE indique que la Commune de Champ sur Layon souhaite aménager son entrée de bourg au niveau de la route de Chemillé selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
ETP PLANDANJOU	2 451.58 €	FCTVA	379.55 €
		Commune de Champ sur Layon (30%)	621.61 €
		Communauté de Communes (70%)	1450.42 €
TOTAL	2451.58 €	TOTAL	2451.58 €

Il précise que la commission tourisme a validé ce dossier lors de sa réunion du 13 décembre.

Identification commune des entrées de bourgs

Monsieur SILVESTRE rappelle que l'idée de travailler sur une identification commune des entrées de bourg a été émise par la Commission Tourisme. Il souligne que l'objectif premier est de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants du territoire. Cela passe par un aménagement végétal et/ou minéral commun des entrées de bourg, la Commission ne voulant pas d'éléments type totem ou tout autre mobilier jugé froid et impersonnel.

La problématique principale qui découle de cette idée est : quelle est l'identité commune et quelle image le territoire veut donner.

L'équipe étudiante de l'Agrocampus Ouest qui va réaliser l'étude doit tenir compte de 2 contraintes principales :

- Définir un ou des éléments fédérateurs qui symbolisent les communes et qui soient « lisibles » 12 mois sur 12. (L'alliance du minéral et du végétal peut permettre de répondre à ce critère.)
- Tenir compte du fait que les communes travaillent toutes déjà individuellement à l'aménagement de leurs entrées de bourg.

Monsieur PIRON indique que la prise en charge pour la Communauté de Communes pourra varier de 500 € à 1000 € selon l'importance de la mission.

Habitat : contrat de territoire habitat : projet d'aménagement de zone d'habitat « habiter autrement pour un urbanisme durable », diagnostic de l'étude préalable OPAH

Monsieur PIRON rappelle que dans le cadre du contrat de territoire habitat, la commune de Faye d'Anjou a bénéficié d'un accompagnement du CAUE pour la création d'un lotissement d'habitation.

Le Conseil Général sollicite la Communauté de Communes afin d'avoir une nouvelle commune candidate pour un projet équivalent. La commune de Champ sur Layon est candidate. Monsieur THAREAU indique que la commune de Rablay sur Layon serait intéressée mais son PLU n'est pas encore arrêté.

Monsieur NORMANDIN indique que l'accompagnement du Conseil Général, de la SODEMEL et du CAUE a permis de lancer un appel d'offres auprès d'urbanistes. 17 candidatures ont été reçues. 3 devront présenter un projet en janvier 2011. Le projet de la Brunetière concerne la construction de 90 à 100 logements en plusieurs tranches.

Monsieur PIRON rappelle que lors de la commission habitat du 30 novembre, le diagnostic a été présenté et 4 orientations pour le programme d'interventions ont été proposées :

- une amélioration des logements d'un point de vue thermique et énergétique
- une amélioration du parc locatif existant

- la production de logements locatifs avec des loyers modérés en fonction du potentiel repéré
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et leur maintien sur le territoire par la production de logements locatifs adaptés dans les bourgs

La restauration de façades n'a pas été considérée comme prioritaire par les élus présents

Bibliothèque : tarifs 2011

Monsieur PIRON propose de reconduire les tarifs de 2010 de la bibliothèque intercommunale comme suit :

- 17 € pour une famille
- 11 € pour un individuel
- 4 € pour un abonnement d'un mois

Régime indemnitaire du personnel

Monsieur PIRON indique que suite au recrutement d'une attaché de conservation du patrimoine à la direction du Musée, en remplacement de Gabrielle MICHAUX, il est proposé de mettre en place un régime indemnitaire pour ce grade : prime de technicité forfaitaire, Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires.

Il ajoute que l'agent en charge de la comptabilité a un grade de rédacteur au 5^{ème} échelon. A partir du 6^{ème} échelon, l'éligibilité à l'Indemnité d'Administration et de technicité s'arrête. Monsieur PIRON propose la mise en place de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires pour le grade de rédacteur à compter du 6^{ème} échelon.

Questions diverses

Piscine : reprise de provisions

Monsieur PIRON indique que suite aux travaux réalisés à la piscine en 2010 avec le changement d'une pompe, une reprise de provision de 3827.13 € doit être réalisée. Il précise que le cumul de provisions déduction faite des différentes reprises est désormais de 267 582.07 €.

SMITOM du Sud Saumurois : collecte du papier

Monsieur PIRON donne lecture du message laissé par Monsieur GAUTIER concernant la collecte du papier. : « La collecte des conteneurs à papier devenue mensuelle entraîne un poids important desdits conteneurs. Les femmes et les personnes âgées ne peuvent plus les transporter. Nous avons évoqué cette question en conseil municipal le 7 décembre. Il a été demandé de faire étudier soit un retour à une périodicité plus réduite soit la fourniture de conteneurs papier à roulettes ». Monsieur PIRON propose que cette question soit relayée au SMITOM du Sud Saumurois. Des élus proposent d'envisager la fourniture d'une seconde caisse pour limiter le poids de chacune.

Monsieur PIRON souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous les élus et leurs familles.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré

APPROUVE le Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013 pour les actions relatives à la Communauté de Communes,

PRECISE que les actions relatives à la Communauté de Communes sont annexées à la présente délibération, AUTORISE le Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse.

APPROUVE le devis de l'entreprise ANJOU MAINE COORDINATION pour un montant de 7160 € HT pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre du programme d'entretien voirie 2011

AUTORISE le Président à signer le devis.

AUTORISE le versement de la subvention de la Commune de Thouarcé de 150 000 € en deux fois, l'une en décembre 2010, le second à l'achèvement des travaux.

APPROUVE l'avenant au lot 13 Revêtement de sols sportifs dont le titulaire est ENVIROSPORTS pour un montant de 1 461 € HT pour la réalisation de tracés de badminton.

APPROUVE la décision modificative

APPROUVE le devis de l'entreprise 4 Pieds pour l'achat de tables et de chaises pour la salle de l'Imaginaire pour un montant de 8 078 € TTC

AUTORISE le Président à signer le devis.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus

ACCEPTE le devis de l'entreprise PLANDANJOU pour un montant de 2451.58 € TTC

AUTORISE le Président à signer les devis pour un montant global de 2451.58 TTC

SOLLICITE la participation de la Commune de Champ sur Layon hauteur de 621.61 € soit 30 % des travaux TTC déduction faite du FCTVA.

CHOISIT la commune de Champ sur Layon pour son projet de zone d'habitat « habiter autrement pour un urbanisme durable » dans le cadre du contrat de territoire habitat avec le Conseil Général »

APPROUVE les tarifs 2011 tel qu'indiqué ci-dessus pour la bibliothèque intercommunale du Layon.

DECIDE de verser aux agents titulaires relevant du grade d'attaché de conservation du patrimoine, la prime de technicité forfaitaire et l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires,

PRECISE que le taux moyen de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires est indexé sur la valeur de point d'indice de la fonction publique et qu'il sera affecté d'un coefficient multiplicateur évoluant de 0 à 8, déterminé par le Président selon la manière de servir des agents.

DECIDE de verser aux agents titulaires relevant de la filière administrative les indemnités suivantes :

Indemnité Forfaitaire pour travaux supplémentaires :

<u>Cadre d'emploi</u>	<u>Taux moyen</u>
Rédacteur du 6 ^{ème} échelon inclus au 13 ^{ème} échelon	857.82 €
Rédacteur principal	857.82 €
Rédacteur chef	857.82 €

PRECISE que le taux moyen est indexé sur la valeur de point d'indice de la fonction publique et qu'il sera affecté d'un coefficient multiplicateur évoluant de 0 à 8, déterminé par le Président selon la manière de servir des agents.

DECIDE de procéder à la reprise de provision à hauteur de 3 827.13 € pour 2010 et de l'imputer au compte *7815 Reprises sur provisions*.